



Que doit-on faire avant de se lancer dans la comptabilité de son association ? (janvier 2021)

Les vérifications à faire avant de commencer une comptabilité ou pour faire un point sur vos pratiques :

- 1) L'association a prévu de classer les justificatifs des opérations réalisées :
- 2) L'association a prévu d'enregistrer ses opérations dans un livre comptable :
- 3) L'association a prévu d'élaborer un budget :
- 4) L'association a prévu de dresser un bilan à la fin de son exercice comptable :
- 5) L'association a prévu de dresser un compte de résultat :
- 6) Vous avez prévu de faire une première vérification de l'équilibre de vos comptes :
- 7) Votre association doit obligatoirement faire vérifier ses comptes par un commissaire aux comptes :
- 8) L'association a prévu de faire contrôler ses comptes par un organe de contrôle :
- 9) Vos statuts prévoient de présenter les comptes de l'association lors de l'Assemblée Générale :
- 10) L'association s'est procuré un plan comptable général pour l'aider, entre autre, dans la nomenclature de ses comptes :
- 11) L'association a prévu d'utiliser un logiciel comptable :
- 12) Votre association est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux réduit :
- 13) Votre association réalise des activités lucratives :

➤ [Pour en savoir plus, consultez le Guide pratique « Gérer une association ».](#)

In Extenso pour le Crédit Mutuel